



Légende

Servitudes de protection des réseaux

- A5\_AEP: Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau potable
- A5\_EU: Servitude attachée aux canalisations publiques d'eaux usées
- I3: Ouvrages de distribution de gaz naturel
- I4-A: Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique de distribution aérienne
- I4-S: Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique de distribution souterraine
- PT1: Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique - Radar Centaure de Lann Bihoué
- PT2: Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT3: Servitude attachée aux réseaux de télécommunication

Servitudes diverses

- EL11: Servitude relative aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- T1: Servitude relative aux voies ferrées- Chemin de fer de Savenay-Landerneau
- T5: Servitude aéronautique de dégagement(civile) - Aérodrome de Lorient Lann-Bihoué
- T7: Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune)



Echelle: 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal  
du 24 février 2020

Le Maire, Michel Dagorne

